

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 05 Juin 2000 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard, Christian Roy, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire. Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

84-2000 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

85-2000 **ADOPTION DU DERNIER PROCES-VERBAL**

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 01 mai 2000 est adopté tel que présenté.

ADOPTE

86-2000 **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES**

ATTENDU la demande d'aide financière de la Société Canadienne de la Sclérose en plaques pour leur campagne annuelle.

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera au montant de 50,00 \$ à la campagne annuelle de

financement de la Société Canadienne de la Sclérose en plaques.

ADOPTE

87-2000 **CLUB AGE D'OR - AIDE FINANCIERE**

ATTENDU la demande d'aide financière pour fêter le 30 ième anniversaire de la fondation du Club de l'Age d'Or de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera à la fête du 30 ième anniversaire de la fondation du Club de l'Age d'Or en fournissant une somme de 40,00 \$.

ADOPTE

88-2000 **BAR CHEZ JESSIE - DEMANDE DES POMPIERS**

ATTENDU la demande du Bar Chez Jessie, par Monsieur Alain Maheu, pour avoir les pompiers dimanche le 16 juillet 2000.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal autorise les pompiers de Saint-Victor à assurer le bon fonctionnement durant la journée du 16 juillet 2000, lors de la course de démolition. Toutes les frais encourus devront être payés par Bar Chez Jessie, représenté par Monsieur Alain Maheu 231 Rue Principale Saint-Victor. Le nettoyage devra être fait 24 heures après la course de démolition, soit tout ce qui a rapport à cette course.

ADOPTE

89-2000 **POMPIERS SAINT-VICTOR - SOUPER BENEFIQUE**

ATTENDU la lettre d'invitation des pompiers à leurs souper bénéfique et demandant de l'aide financière pour leurs fonds d'urgence.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de verser la somme de 300,00 \$ au Comité  
des pompiers de Saint-Victor en guise de  
contribution à leurs fonds d'urgence.

ADOPTE

90-2000

**DEMANDE DE COMPENSATION - GHISLAINE CHAMPAGNE**

ATTENDU la demande de Madame Ghislaine Champagne  
pour que la Municipalité de Saint-Victor verse la  
somme de 50,00 \$ pour avoir ramasser des vidanges.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor  
refuse la demande de Madame Ghislaine Champagne de  
lui payer la somme de 50,00 \$ pour avoir ramasser  
des vidanges.

ADOPTE

91-2000

**DEMANDE DES RESIDENTS DE LA 8 IEME RUE LAC AUX CYGNES**

ATTENDU la demande reçu par des résidents de la 8 ième  
rue Lac aux Cygnes pour de la pierre 0  $\frac{3}{4}$  et du calcium.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de demander à l'Inspecteur Municipal, Monsieur  
Léo-Guy Jacques, à faire le nécessaire pour mettre de la  
pierre 0  $\frac{3}{4}$  et du calcium dans l'entrée de la 8 ième rue  
au Lac aux Cygnes.

ADOPTE

92-2000

**INSCRIPTION TOURNOIR DE BALLE LENTE**

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera  
pour un montant de 120,00 \$, au tournoi de balle lente

qui aura lieu le 23, 24 et 25 juin 2000. Le Comité Lovic pourra se raie une équipe au nom de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTE

93-2000

**ACHAT DE BOUTONS DE REVERS**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Monsieur Marc Bélanger, Secrétaire-trésorier, à faire l'achat de boutons de revers, une quantité de 1000 sera acheté.

ADOPTE

94-2000

**AUTORISATION POUR SIGNATURE DE PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIERE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE**

ATTENDU le protocole d'entente entre les Municipalités de la M.R.C. Robert-Cliche en matière d'entraide en cas d'incendie.

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Jean-Paul Bernard, et le secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, à signer le protocole d'entente avec les

Municipalités de la M.R.C. Robert-Cliche pour un entente en matière d'entraide en cas d'incendie. Le protocole d'entente sera annexé à la dite résolution.

ADOPTE

A 20:40 heures Monsieur Christian Roy se retire pour que le Conseil prenne une décision pour la C.P.T.A.Q.

95-2000

**DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q.**

ATTENDU le projet de Gestion Roy et Maheu pour la construction d'une usine d'embouteillage d'eau.

ATTENDU que le Maire et les Conseillers ont pris connaissance de ce dossier;

ATTENDU que la présente demande est conforme en tout points avec les règlements de la Municipalité de Saint-Victor;

ATTENDU que le projet ne peut être localisé ailleurs dans la Municipalité.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appui la demande dans le dossier Gestion Roy et Maheu et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire et Activités Agricoles du Québec.

ADOPTE

A 20:45 heures Monsieur Christian Roy reprend son siège.

96-2000

**DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q.**

ATTENDU le projet de Monsieur Pierre Poulin et Madame Julie Cimon pour l'utilisation autre qu'agricole d'un terrain loué.

ATTENDU que le Maire et les Conseillers ont pris connaissance de ce dossier;

ATTENDU que la présente demande est conforme en tout points avec les règlements de la Municipalité de Saint-Victor;

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appui la demande dans le dossier Monsieur Pierre Poulin et Madame Julie Cimon et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire et Activités Agricoles du Québec.

ADOPTE

97-2000

**AVIS DE MOTION**

Madame Jeannine Patry, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, il sera soumis pour adoption un règlement de modification au règlement de zonage (règlement no. 217-91).

Ce règlement de modification aura pour conséquence de permettre la construction de bâtiments principaux jusqu'à trois étages à l'intérieur de la zone v-1 et modifier certaines définitions au règlement de zonage.

JEANNINE PATRY  
CONSEILLERE

98-2000

**PROJET DE MODIFICATION AU REGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU que le Conseil estime à propos d'ajouter une définition d'usage résidentiel pour la zone de villégiature V-1;

ATTENDU la faible étendue de certains terrain au Lac Fortin forçant ainsi les propriétaires à construire des bâtiments sur plusieurs étages;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter un étage à la catégorie résidentielle très faible densité de la zone V-1 portant ainsi les constructions à une possibilité de trois étages;

ATTENDU que cet ajout sera assorti de conditions propres à assurer une certaine intégration des bâtiments;

ATTENDU que l'adoption du règlement de modification sera précédé d'un avis de motion et de la tenue d'une assemblée publique de consultation;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Victor Bernard, secondé par Monsieur Christian Roy et résolu à

l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor adopte le règlement de modification au règlement de zonage (règlement no. 217-91) tel que ci-après décrit :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** L'article 5.2.1 du règlement de zonage est modifié par l'insertion après la définition « très faible densité » par la définition suivante :

**Très faible densité: (zone V-1  
seulement)**

Ce groupe comprend les habitations unifamiliales isolées d'au plus trois étages :

Codification 100 :

La construction devra néanmoins respecter la condition suivante :

La hauteur maximale des trois étages (le cas échéant) ne pourra excéder huit (8) mètres (26,3 pieds).

**ARTICLE 3** L'article suivant est ajouté après l'article 6.1.7 du règlement de zonage :

**6.1.8 Recouvrement extérieur des  
fondations**

Toutes partie des fondations excédentaires de plus d'un (1) mètre de hauteur par rapport au niveau du centre de toutes voie de circulation (publique ou privée) devra être recouverte par le même matériau de revêtement extérieur apposé sur la façade donnant sur la voie de circulation de même que sur les faces latérales du bâtiment.

**ARTICLE 4** L'article 1.11 du règlement de zonage est modifié par la modification de la définition du terme « Etage » comme ci-après :

**ETAGE** Le volume d'un bâtiment compris entre un plancher, un plafond et les murs. Le premier étage est celui dont au moins la moitié du volume est située à un niveau supérieur à celui du niveau moyen du terrain mesuré à l'implantation; si le niveau moyen du terrain est plus bas que celui de la rue, le premier étage est celui dont plus de la moitié du volume est située au-dessus du niveau de la Rue.

N'est pas considéré comme étage une fondation ayant une hauteur entre le plancher et le plafond de 1,2 mètres (4 pieds) et moins.

**ARTICLE 5** L'article 1.11 du règlement de zonage est modifié par l'insertion de la définition « Fondation » après celle du mot « Étage ». Le terme fondation est défini comme suit :

**Fondation** Ensemble des éléments de fond (semelle, mur, pilier) constituant l'appui de la structure principale en transmettant les charges de celle-ci au sol.

**ARTICLE 6** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**JEAN-PAUL BERNARD**  
**MAIRE**

**MARC BELANGER**  
**SECRETAIRE TRESORIER**

99-2000

**LOCATION DE CHEVAUX POUR FESTIVITES WESTERN**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Maire à faire la location de chevaux pour la parade et la randonnée des Festivités Western.

ADOPTE

100-2000

**RECEPTION CIVIQUE - MANDAT AU SECRETAIRE-TRESORIER**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de mandater le Secrétaire-trésorier à  
préparer une réception civique dans le cadre des  
Festivités Western.

ADOPTE

101-2000

**C.P.T.A.Q. - AJOUT A LA RESOLUTION NO. 75-2000**

ATTENDU la demande à la Protection du Territoire  
Agricole, résolution no. 75-2000, de la  
Municipalité de Saint-victor (dossier de la  
commission 316085).

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor ne  
peut pas transférer ailleurs dans la zone blanche  
la demande faite par Gestion J.M.S. Inc.

ADOPTE

102-2000

**DEMANDE A LA C.P.T.A.Q.**

ATTENDU la lettre reçue de la Protection du  
Territoire Agricole, dossier 315223).

Proposé par Madame Jeannine Patry,,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de demander à la Commission de Protection  
du Territoire Agricole du Québec de bien vouloir  
venir sur les lieux pour vérifier ce dossier.

ADOPTE

103-2000

**MANDAT A L'INSPECTEUR MUNICIPAL - LEO-GUY JACQUES**

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du

Conseil, de mandater l'Inspecteur Municipal,  
Monsieur Léo-Guy Jacques, à faire le nécessaire  
pour commencer les travaux de réfection dans le

Rang 3 Nord, soit environ 800 mètres. Les travaux  
devront être effectués tel que décrit sur les plans, les  
dits travaux seront faits à partir de la vieille école  
jusqu'à chez Monsieur Aurèle Bernard.

ADOPTE

104-2000

**DEMANDE AU CENTRE CANIN LACHAPELLE**

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de demander au Centre Canin Lachapelle  
représenté par Monsieur Jean Lachapelle de bien vouloir  
communiquer avec Monsieur Marc Bélanger, secrétaire-  
trésorier, pour prendre rendez-vous avec le Conseil  
Municipal pour venir discuter d'une plainte verbale reçue  
au Conseil Municipal le 05 juin 2000 par Monsieur André  
Bourque (Oncle André).

ADOPTE

105-2000

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU les diverses demandes au Ministère des  
Transports pour avoir un feu de signalisation à  
l'intersection des Rue Commerciale et Rue Principale à  
Saint-Victor;

ATTENDU que les demandeurs ont tous été refusés.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de demander au Ministère des Transports de bien  
vouloir poser des arrêts obligatoires (route 108), il y  
a actuellement un feu clignotant, c'est à dire qu'il y  
aurait quatre arrêts obligatoires soit deux (2) sur la  
Rue Principale (Route 108), un Rue Commerciale et un Rue  
du Séminaire.

ADOPTE

106-2000

**PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL BEAUCE-MEDIA**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor prendra une  
annonce publicitaire dans le Beauce Média dans le cadre  
des Festivités Western.

ADOPTE

107-2000

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE - ARLAC**

ATTENDU la demande de contribution financière pour  
les projets de l'Association des riverains Lac aux  
Cygnes.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de verser la somme de 500,00 \$ en guise  
de contribution pour les projets des riverains du  
Lac Aux Cygnes.

ADOPTE

108-2000

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que les comptes suivants sont adoptés  
pour paiement :

\$	501	Pitney Bowes Leasing	152,35
	504	Pro-co Beauce	3 824,58
\$	507	Cogéco	50,26
\$	521	Québectel	18,35
\$	522	Hydro-Québec	33,97
\$	523	Hydro-Québec	1 032,42
\$	535	Pitney Bowes Leasing	205,89
\$			

	536	Daniel Cliché, Avocat	230,05
	\$		
	537	Gérald Dubé, Huissier	12,80
	\$		
	546	Garage Marc Bureau	1 600,52
	\$		
	547	Hydro-Québec	746,46
	\$		
\$	548	Hydro-Québec	2 918,80
	\$		
	569	Poulin Excavation	239,25
	\$		
	570	Excavation Pamphile Rodrigue	57,51
	\$		
	571	Au Paradis de la Fleur	39,39
	\$		
	572	Vêtements Profession	9,20
	\$		
	573	Telvic Mobilité	76,84
	\$		
	574	Ateliers F.L.P.H.	50,29
	\$		
	575	Ateliers d'usinage Brefer	420,29
	\$		
	576	Québectel	34,45
	\$		
	577	Pièces Universelles	91,45
	\$		
	578	Hercule Fortin Inc.	10,01
	\$		
	579	Supérieur Propane	55,21
	\$		
	580	Transport Couture et Fils	73,84
	\$		
	581	Clearnet	594,68
	\$		
	582	Distributions A.B.R.	103,33
	\$		
	583	Faxon Canada	311,26
	\$		
	584	Téléphone St-Victor	720,06
	\$		
	585	Biolab	1 373,63
	\$		
	586	Centre du Camion de l'amiante	4 956,70
	\$		
	587	Les Industries Wajax	259,03
	\$		
	588	Impression de Beauce	514,17
	\$		
	589	Praxair	88,08
	\$		
	590	Alliance Coop	6 745,96
	\$		
	591	Purolator	8,42
	\$		

592	Infrastructures Teknika	494,12	\$
593	Bolduc, Jacques, Thibodeau	201,29	\$
594	M.R.C. Robert-Cliche	745,69	\$
595	Elyps	120,78	\$
596	Mario Mathieu, Notaire	201,29	\$
597	Rancourt Radiateur et Vitre	63,26	\$
598	Centre Electrique de Beauce	128,07	\$
599	Bernard Paré	92,50	\$
600	Jacques Labrecque	600,00	\$
601	Gaétan Jacques Electrique	88,34	\$
602	Chauffage de Beauce	411,57	\$
603	Réal Huot	439,76	\$
604	Garage Bizier Inc.	100,00	\$
605	Garage Agricole Alain Bolduc	36,94	\$
606	Beauce Peinture Professionnelle	28,92	\$
607	Extincteurs Kaouin	64,70	\$
608	Garage Irenée Groleau	53,30	\$
609	Richard Lapointe Inc.	186,69	\$
610	L.P. Tanguay	43,54	\$
611	ITT Flygt	1 064,56	\$
612	Armand Lapointe Equipement	69,53	\$
613	Garage Marc Bureau	659,28	\$
614	DEBB	342,28	\$
615	Magasin Coop	938,35	\$
616	Béton St-Ephrem	2 267,79	\$
617	Jacques Bolduc	30,00	\$

ADOPTE

109-2000

**LEVÉE DE LA SEANCE**

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
 Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,  
 Et résolu, à l'unanimité des membres du  
 Conseil, que la séance est levée.

ADOPTE

**LE MAIRE**

**LE SECRETAIRE-TRESORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BELANGER**

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR  
 BEAUCE-NORD**

Le 12 juin 2000 à 19:00 heures ce tient à l'Hôtel de  
 Ville de Saint-Victor une assemblée publique de

consultation sur le projet de règlement d'amendement numéro 27-2000 amendant le règlement numéro 217-91 intitulé **Règlement de zonage**, pour permettre la construction de bâtiments principaux jusqu'à trois étages à l'intérieur de la zone V-1, ajouter un article pour le recouvrement extérieur des fondations et ajouter la définition « fondations » et modifier le terme « étage » à l'intérieur des définitions.

MARC BELANGER  
SECRETAIRE TRESORIER